

# Souveraineté La Solution inc.

- 1- Le peuple Québécois en coopérative.
- 2- La Caisse de dépôts et de placements et ses \$ 245 milliards et plus.
- 3- Les REER détenus par les syndicats FĪQ (\$9.2 milliards et plus) et CSN.
- 4- Loi appliquée de 1% de l'argent sorti hors du Québec par toute entreprise incluant tout particulier.
- 5- Que 50% du retour d'impôts sur les REER (\$298.00 par tranches de \$1000.00) soit déduit si ces REER contiennent plus de 20% de placements hors Québec.
- 6- 5% pour tout fond mutuel étranger qui vient au Québec durant le temps des impôts.
- 7- Frais de 5% pour tout argent transféré par une banque ou toute institution financière à sa filiale hors Québec.
- 8- Les REER d'investissement Québec, filiale de la Caisse de dépôts et de placements, vous donne 50% de déduction par tranche de \$1000.

Il faut réaliser que les sorties d'argent élaborées au no 7 sont faites par les banques, ce sont des frais abusifs faits à nos dépends (la banque CIBC, à elle seule, a fait dans son 1<sup>er</sup> trimestre plus de \$3 milliards) il y a 4 trimestre dans un an. Le no 4, c'est de l'argent, en évasion fiscale, l'année dernière selon Statistique Québec c'est \$4.6 milliard d'impôt impayé, selon le taux d'imposition, cette évasion fiscale de la part des compagnies a été rendue possible par l'entremise des banques en transférant le tout dans leurs succursales dans les paradis fiscaux. Les retours d'impôt des REER au no 3-5-8 sont de l'impôt payé par nous au gouvernement, c'est de l'argent en moins pour notre social, le no 6 de 1996 à 2006 c'est plus de \$300 milliards qui sont sortis du Québec et plus aujourd'hui en 2016. Le no 2 c'est notre bas de laine fait par Jacques Parizeau pour stimuler l'économie du Québec pour nous garantir du social, le no 1 les Québécois sont très riches en impôts fonciers, avec une hypothèque croissante de la Caisse pour fin d'investissement tout est possible.

Voici ce que le CD Howe Institute des États-Unis d'Amérique écrivait lors du référendum sur la souveraineté du Québec en 1995:

Pas de dettes venant de l'extérieur du Québec aux Québécois et Québécoises, en vertu du droit international qu'un Québec souverain n'a pas d'obligation légale d'assumer une quelconque dette fédérale et ainsi deviendrait propriétaire de tous les actifs fédéraux présents sur son territoire et ceci sans compensation. (Charte des Nations

Unies représentant plus de 6.5 milliards de personnes et 193 pays. Adresse internet:

[www.un.org/french](http://www.un.org/french). Document que le Canada a signé le 9 novembre 1945.



**Le Prof de l'Ordi**  
**COURS PRIVÉS**  
**PRIVATE COURSES**  
Jean Luc Messier  
450-263-1040